

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-016**

Nombre de conseillers :

En Exercice : - 18
Présents : - 15
Votants : - 16
Dont 3 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

Le VENDREDI 09 JUIN à 19H30

Le Conseil Municipal de la Commune de CHIRENS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Mme Christine GUTTIN, maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2023 et 02 juin 2023

PRESENTS : Mmes MM. GUTTIN Christine, maire ; COLUSSI Sylviane, DELUBAC Lilyan, JULLIN Jean-Claude, adjoints ; BEL Eléonore, BESSON Julia, BERNARD Arlette, BOSQUET Stéphanie, CIARDULLO Maxime, GIROUD-GARAMPON Maud, LADET François, LY Bernard, OLIVER Marie, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : MM. Mme IVOL Jacques, Karine LETELLIER, adjoints, STEPHANE Rodolphe, conseiller municipal, ayant respectivement donné procuration à M. Mmes LY, GUTTIN et BERNARD.

ABSENTS : MM. CARRE Pierre et OLIVIER Robert, conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DELUBAC.

OBJET : CONVENTION D'ADHESION A L'ASSISTANCE DU CDG38 SUR LES DOSSIERS RETRAITE RELEVANT DE LA CNRACL :

Madame le Maire rappelle le rôle du Centre Départemental de Gestion de l'Isère, CDG38, d'assistance juridique statutaire, de recrutement et d'accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine, ainsi qu'à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

Pour ce dernier point, le CDG38 propose une assistance sur les dossiers retraite pour les agents relevant de la CNRACL.

Madame le Maire propose à l'assemblée municipale d'adhérer à cette assistance, et donne lecture du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de CHIRENS :

- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la délibération n°01-0918 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 04 septembre 2018 listant les missions de retraite ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 15/10/2022 qui adopte les principes d'une convention et d'une tarification ;
- **ACCEPTE** la convention d'adhésion à l'assistance du CDG38 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant de mener à bien ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Fait à CHIRENS le 09 juin 2023

Christine GUTTIN
Maire de Chirens

